

Lorsqu'on s'abandonnoit dans la ville aux mouvements de la plus grande joye, les maisons religieuses au dehors, donnèrent pareillement des marques de réjouissance.

L'Abbaye des dames de Royallieu (1) fit un feu au milieu de la grande cour, distribua au hameau voisin une fontaine de vin, toute la façade qui donne sur la grande cour fut aussy illuminée.

Les religieux Célestins du Mont de Chastres (2), dans la forest de Compiègne entrèrent en inclination dans ces fêtes publiques. Ils assemblèrent leurs vassaux de Cuise et les mirent sous les armes. Le *Te Deum* fut chanté au bruit de la mousqueterie. Le soir on alluma un grand feu devant la principale porte de la maison. On tira plusieurs pièces d'artillerie et l'on fit de nouvelles descharges de mousqueterie. On régala tous les vassaux.

C'est ainsy que tous les ordres s'intéressoient au bien public en donnant des marques sensibles de réjouissance. Ce seroit passer les bornes de ces sortes d'écrits que de marquer jusqu'aux moindres circonstances. On ne peut refuser à toutes les communautés religieuses l'éloge qu'elles

(1) L'abbesse de Royallieu était alors haute et puissante dame Jeanne-Marie-Gabrielle Grimaldi, fille du prince de Monaco.

(2) Le prieur des Célestins ne nous est pas connu.

L'Ordre, du reste, fut supprimé par arrêt du conseil du 21 mars 1771, et à cette époque il n'y avait plus que sept ou huit religieux au Mont de Chastre.

En 1750, Denys-Marie Coustant était grénétier des Célestins de Saint-Pierre et il célébrait lui-même le 12 décembre 1750, le mariage d'un frère de dom François, César-Robert Coustant, seigneur d'Yanville (a), Villers, Saint-Christine en partie, procureur de S. M. au bailliage et autres juridictions royales de la ville de Compiègne (mentionné plus haut), avec Marie-Martine-Elisabeth Denison, de la famille de ce Pierre Denison, premier échevin de Paris, qui sut par son autorité et son influence, pendant les troubles de la Fronde, obtenir la démission du célèbre conseiller Broussel, nommé prévôt des marchands par les Factieux.

(a) Cette orthographe a prévalu bien que l'on trouve de Dianville, dans les mm. de M. de Crouy, dans un contrat d'achat de Charge en 1782, et même dans un acte de l'État civil de 1803, de la commune de Salency. — L'origine du nom au lieu d'être *Johannis Villa* ne serait-elle pas *Dianæ Villa*? Où est le lieu dit?